

Image not found or type unknown



Pathologie grave et couverture sociale des étrangers

Par **babette_old**, le 17/10/2007 à 20:52

Bonjour à tous,rnrnMa soeur s'est fait opérer d'un cancer du col de l'utérus en roumanie. Le problème c'est qu'en roumanie la médecine n'est pas de très bonne qualité, et suite à son opération elle a beaucoup de complications que les médecins n'arrivent pas à soigner (vessie colée à l'intestin, incontinence et bien d'autres). Moi j'ai la nationalité française et je peux l'héberger à mon domicile. Je sais qu'il existe un formulaire E112 qui lui permettrait de se faire soigner en France, malheureusement ils refusent de lui le délivrer en prétextant qu'elle peut se faire soigner de sa pathologie en roumanie (ce qui est faux, les médecins l'ont massacrée!!).rnrnY a-t-il une possibilité pour qu'elle se fasse soigner en France ???rnrnMerci d'avance pour vos réponses